



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

REP

Question au Gouvernement n° 3525

Texte de la question

PARCOURS D'EXCELLENCE

M. le président. La parole est à M. Dominique Lefebvre, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Dominique Lefebvre. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous étiez hier dans le Nord, à Beuvrages, pour présenter le dispositif « Parcours d'excellence », que pilotera Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille.

À compter de la rentrée prochaine, chacun des 350 collèges participant au programme « réseau d'éducation prioritaire renforcé », REP+, bénéficiera d'un parrainage avec un établissement d'enseignement supérieur. Grâce à ces filiations éducatives au cœur de nos territoires, un *coaching* individuel et collectif permettra de tirer les élèves vers le haut, de construire des projets, des parcours et des destins fondés sur les capacités, le talent, la motivation et le travail, sans autre forme de distinction sociale.

Notre ambition commune, celle du Gouvernement comme de notre majorité parlementaire, c'est bien l'excellence. Oui, l'excellence.

M. Bernard Deflesselles. Au moins !

M. Dominique Lefebvre. Mais une excellence qui ne résulte pas simplement des mécanismes de reproduction des élites entre elles, encore trop présents dans la société française. Une excellence qui ne se résume pas à une sélection des meilleurs en petit nombre dans une vision malthusienne. Non, ce que nous voulons, c'est une excellence ouverte à tous, qui tire tout le monde vers le haut.

Nous le savons, et je le vois moi-même tous les jours comme élu, à Cergy-Pontoise, d'une circonscription populaire qui exprime parfaitement la diversité multiculturelle de la France, le cloisonnement, les pannes de l'ascenseur social, les discriminations, en un mot une égalité des chances qui reste à construire, sont au cœur des difficultés de notre pays et mettent en cause la promesse républicaine d'égalité.

Cette initiative des « Parcours d'excellence » complète très utilement la stratégie mise en œuvre depuis 2012 par notre majorité pour remettre l'école au cœur de cette belle promesse républicaine : création de 60 000 postes dans l'éducation, lutte contre le décrochage scolaire, allongement de la durée d'apprentissage à l'école primaire, réforme des collèges, augmentation du nombre de boursiers dans les filières sélectives.

Alors, madame la ministre, pouvez-vous nous préciser vos objectifs en la matière et les modalités par lesquelles ces parcours d'excellence amplifieront notre effort en faveur de la démocratisation de la réussite scolaire ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, je vous remercie de votre question. Beaucoup a été fait depuis 2012 en matière d'éducation par ce gouvernement, pour redonner à l'école les moyens de faire réussir le plus grand nombre, voire la totalité des élèves.

M. Yves Censi. En baissant le niveau, vous y arriverez !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Nous voulons les faire réussir, à la fois en donnant de nouveaux moyens à l'éducation nationale, notamment en termes de création de postes – et vous voyez ce qui s'annonce pour la rentrée prochaine – mais aussi grâce à une nouvelle pédagogie, avec les réformes que nous avons conduites, aussi bien à l'école primaire qu'au collège.

Demeurait, néanmoins, ce sujet aigu de la mobilité sociale. Qu'est-ce qui fait que, à un moment donné, tous les élèves se sentent autorisés à rêver loin, à s'ouvrir des perspectives et des horizons pour poursuivre avec succès des études supérieures ou accéder à une insertion professionnelle ambitieuse ?

M. Claude Goasguen. Vous ne répondez pas à la question ! C'est absurde !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Voilà ce à quoi visent ces parcours d'excellence : à lever ces cloisonnements, cette autocensure que vous avez si bien décrite, et qui est particulièrement massive dans les quartiers classés en zone d'éducation prioritaire.

Nous savons que de nombreux élèves – et ils sont malheureusement de plus en plus nombreux – s'interdisent de rêver, considérant que certaines voies ou filières, même quand ils les connaissent, ce qui n'est pas toujours le cas, ne sont pas faites pour eux. Les parcours d'excellence consistent tout simplement à accompagner ces élèves le plus tôt possible, dès la classe de troisième, au moment où se décide leur orientation. Il s'agit de les motiver, de leur donner confiance en eux, mais aussi de les faire travailler, collectivement et individuellement, et de les aider à construire leur projet pour aller jusqu'à l'excellence.

L'excellence peut s'exprimer partout, dans l'accès à une grande école, comme par la réussite dans une filière professionnelle. Il s'agit simplement d'aller au bout de son potentiel : c'est cette possibilité que nous apporterons aux élèves, grâce au partenariat d'universités, de grandes écoles, de grandes entreprises, mais aussi d'étudiants qui viendront « coacher » ces élèves.

Pierre Mathiot, qui connaît bien ce type de dispositifs, sera chargé, en tant que délégué ministériel, de construire ce parcours d'excellence. Celui-ci verra le jour à la rentrée prochaine dans tous les établissements REP+ et concernera les élèves de troisième, qu'il continuera à accompagner tout au long du lycée, jusqu'aux études supérieures. À la rentrée 2017, ce sont les REP qui seront concernés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Dominique Lefebvre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3525

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 janvier 2016](#)